

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 07 JUILLET 2017 à 18 h 00

L'an deux mil dix-sept et le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Gérard Estelle, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Patricia Vaz, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Florian Poudevigne à Gérard Estelle, Myriam Le Boulch à Bruno Tufféry, Gérard Sautel à Thierry Loison.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Martine Potié

Assistants :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2017 et du compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 30 juin, 2017.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

1. Exercice du droit de préemption sur des parcelles de terrain sises quartier « Bruguède », cadastrée section D n°315 et 318.

Rapporteurs : Bruno Tufféry et Thierry Loison

2. SABRE (Syndicat Assainissement Bagnols et Région) : approbation du rapport annuel du délégataire sur la qualité et prix du service public d'assainissement non collectif-Exercice 2016.

Rapporteurs : Alain Clerc et Thierry Loison

3. SABRE (Syndicat Assainissement Bagnols et Région) : approbation du rapport annuel du délégataire sur la qualité et prix du service public d'assainissement collectif-Exercice 2016.

Rapporteurs : Alain Clerc et Thierry Loison

4. SITDOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets et Ordures Ménagères) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets-Exercice 2016.

Rapporteur : Alain Clerc

5. SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Gard) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Exercice 2016.

Rapporteur : Gérard Estelle.

En début de Conseil municipal, Rachel Charbonneaux, a rendu hommage à Simone Veil décédée le 30 juin dernier : « Un exemple, un symbole, une référence qui a honoré la République. Une défenseuse acharnée du droit des femmes ».

À la demande de M. le Maire, les élus ont observé une minute de silence en sa mémoire.

1. Exercice du droit de préemption sur des parcelles de terrain sises quartier « Bruguède », cadastrée section D n°315 et 318

MM. Bruno Tufféry et Thierry Loison, rapporteurs, rappellent l'intention de la commune d'exercer son droit de préemption sur des parcelles de terrain qui jouxtent deux chemins ruraux (chemin des Parrans et chemin de Bruguède) qui ne sont pas adaptés à la circulation des véhicules.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 août 2013 instaurant un droit de préemption urbain sur la commune de Vénéjan ;
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 décembre 2016, adressée par Maître Philippe Rivier, Notaire à Pont-Saint-Esprit, en vue de la cession de deux propriétés sises quartier « Bruguède », cadastrée section D n°315 d'une superficie totale de 20a 30ca et section D n°318 d'une superficie totale de 52a 60ca, appartenant à M. Roger Augéne.

Considérant que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L 210-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant, l'absence de propriété foncière de la commune dans cette zone ;

Considérant, l'intérêt pour la commune d'acquérir ces terrains qui permettront un élargissement futur des chemins ruraux ;

Considérant, la réalisation d'équipements publics programmée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard qui rendrait possible l'implantation d'un poste de transformation sur cet espace ;

Considérant, la position stratégique de ces parcelles qui ouvrent une possibilité de desserte du quartier du Plateau par le côté sud du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DÉCIDE d'acquérir par voie de préemption les biens situés quartier « Bruguède » cadastrés section D n°315 et 318, appartenant à M. Roger Augéne.***
- ***PRÉCISE que la commune achète au prix figurant dans la Décision d'Intention d'Aliéner (DIA) la vente se fera au prix principal de trois mille euros (3°000 €).***
- ***AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.***

La dépense résultant de cette acquisition a été inscrite au Budget Primitif 2017.

2. SABRE (Syndicat Assainissement Bagnols et Région) : présentation du rapport annuel du délégataire sur la qualité et prix du service public d'assainissement non collectif - Exercice 2016.

MM. Alain Clerc et Thierry Loison rapporteurs, présentent le rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif suite à sa présentation préalable au Comité Syndical du SABRE dans sa séance du 27 juin 2017 (délibération n°23/2017).

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation faite du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016.

3. SABRE (Syndicat Assainissement Bagnols et Région) : présentation du rapport annuel du délégataire sur la qualité et prix du service public d'assainissement collectif - Exercice 2016.

MM. Alain Clerc et Thierry Loison rapporteurs, présentent le rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif suite à sa présentation préalable au Comité Syndical du SABRE dans sa séance du 27 juin 2017 (délibération n°23/2017).

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation faite du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016.

4. SITDOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets et Ordures Ménagères) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets-Exercice 2016.

Ce point est reporté faute d'éléments.

5. SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Gard) : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - Exercice 2016.

M. Gérard Estelle rapporteur, présente le rapport annuel sur le service public de l'eau suite à sa présentation préalable au Comité Syndical du SIAEP dans sa séance du 30 mai 2017 (Délibération n°14).

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation faite du rapport annuel sur la qualité et prix du service public de l'eau pour l'exercice 2016.

La séance est levée à : 18 h 35

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Martine Potié	Bruno Tufféry
	